L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAU DE VENTE RUE DU CAMP STREET

DIMANCHE MATIN 29 JANVIER.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 28 janvier 1877.

Le Sénat se réunit à midi. M. Wiltz est au fauteuil ; dix-neuf membres répondent à l'appel.

Le Chairman fait annoncer au Sénat qu'selon a adressé l'ordre qui accorde le payement de 1288 des Revised Statutes, et relatif qui alloue $150,000 pour les dépenses de la Législature.

M. Ogden présente une pétition de M. T. Wharton Collens, pour un comité judiciaire.

Une pétition des médecins de la paroisse Rapides, présentée par M. Mitchell, est envoyée au comité.

Sur motion de M. Kelly, le Sénat se joint à la Chambre pour procéder à l'élection d'un sénateur aux Etats-Unis.

Après le premier tour de scrutin, le Sénat rentre dans sa salle. M. Ellis occupe le fauteuil. Dix-neuf membres sont présents.

Un message du gouverneur est annoncé.

M. Garland présente un acte relatif aux dames de charité d'Orléans, aux hospices civils et aux asiles criminels ; un acte relatif aux attributions de juges de d'avocats du district dans les causes criminelles. Soumis au comité judiciaire.

Mr Zacharie fait la motion de renvoyer à mercredi prochain la prise en considération de la contestation Felix-Stanzie. Mr. Dejoie propose vendredi prochain ; en motion prévaut.

—Mr Steven, président du comité de finances, appelle le bill qui a trait à la perception des impôts et que son comité a modifié. On bill décisive que dans toutes les paroisses, excepté celle d'Orléans, les percepteurs recevront dix pour cent sur les cinq premiers mille piastres ; cinq pour cent sur toutes sommes excédant cinq mille (au lieu de trois) piastres et n'excédant pas dix mille piastres ; deux et demi pour cent sur toutes sommes excédant dix mille piastres.—Dans la paroisse d'Orléans, le percepteur du premier district aura un lieu de trois pour cent ; celui du troisième district, cinq au lieu de sept pour cent ; celui du quatrième district trois au lieu de cinq pour cent ; celui du cinquième district, huit pour cent, ainsi que le décrétait le premier bill ; celui du sixième district, cinq au lieu de sept pour cent. Ces commissions ne reposeront que sur les sommes reçues et versées dans la caisse de l'Etat.—Les percepteurs de l'Etat auront droit à cinq pour cent du montant des licences perçues et versées dans la caisse de l'Etat, à une piastre au lieu d'une piastre et demie pour chaque mille ; à une piastre et cinquante cents pour chaque vente et à la procuration ou commission sur le produit de la vente ; à vingt-cinq cents pour chaque avis donné au contribuable.—Les percepteurs de l'Etat, excepté ceux de la paroisse d'Orléans, recevront, pour le recouvrement des taxes de paroisse, les émoluments ci-dessus indiqués pour le recouvrement des taxes d'Etat, et ils ne pourront exiger, pour délinquement, qu'une seule fois, pour les taxes d'Etat et de paroisse, les frais des saisie, de vente et d'avis.—Dans toutes les paroisses, excepté celle d'Orléans, les percepteurs recevront, pour l'assessment, trois pour cent du montant de l'assessment.—Le Sénat l'adopte définitivement.

—Les modifications qui y sont introduites n'ont aucune importance ; elles touchent presque entièrement à la phraséologie.—On se souvient que le comité a dit, présentant le projet de loi, qu'il est lors de le considérer comme parfait, mais que c'est le meilleur qu'il ait eu le temps de présenter au Sénat.—C'est un remède destiné à procurer aux contribuables un soulagement immédiat, c'est un début, un pas ostensiblement à un état de choses que les citoyens appellent de tous leurs vœux, c'est un grand pas fait dans la voie des réformes.

—La Chambre va bientôt le discuter.

Sur motion de M. Robertson, les bills de la Chambre sont pris en considération ;

Le No. 4, qui amende le section 1259 des Revised Statutes de la Louisiane, est soumis au comité judiciaire.

Le No. 23, qui alloue $150,000.—$110,000 pour la Chambre et $40,000 pour le Sénat dans le but de faire face aux dépenses de la législature, donne lieu à un assez long débat. M. Kustz demande qu'il soit soumis au comité de finances, parce qu'il s'agit d'une forte allocation et de l'argent va non les mandats en paiement de taxes. Je ne crois pas, dit-il, que le Sénat soit prêt à se prononcer sur le projet de la Chambre ; le comité de finances l'examinera, l'étudiera, et si l'adoption en est nécessaire, le comité nous le fera savoir. Je m'opposerai invariablement à des discussions prises à la hâte quand il s'agit de questions importantes—et celle-ci est une des plus importantes que nous serons appelés à résoudre. Je désire l'approbation du comité de finances. Je demande l'impression du bill.

M. White appuie la motion de M. Eustis. Il combattra tout bill que le Sénat n'aura pas eu le temps de considérer.

Le bill est soumis au comité de finances par un vote de 15 contre 5.

Le No 8, qui incorpore la ville de Ouachita, paroisse Union, est, sur motion de Mr Ellis, lu deux fois et envoyé au comité des corporations.

Mr Eustis présente un bill qui étend la juridiction de la troisième cour de district de la paroisse d'Orléans.—Soumis au comité judiciaire.

Le Sénat siége à huis clos puis s'ajourne à lundi, à midi.

Mr Michael Hahn, accompagné de Mr Bush, Orateur de la Chambre, s'est présenté dans la salle du Sénat pendant la séance et, sur motion de Mr Robertson, a été invité à y occuper un siége. L'élu est remis, un instant, à côté de Mr Wiltz, puis s'est levé en serrant les mains de droite et de gauche, souriant et, s'il faut s'en rapporter aux apparences, fort satisfait de quelqu'un ou de quelque chose.

CHAMBRE.

La Chambre s'est réunie à 11 heures et demie sous la présidence de l'Orateur Bush.

Une résolution de M. Wilde pour la nomination d'un comité de cinq chargé de faire enquête sur les affaires de la police métropolitaine est adoptée.

Une pétition de M. E. E. Leave qui conteste le siége de M. John Hughes, comme représentant de la paroisse Ascension, est référée au comité des élections.

M. Jones, au nom du comité judiciaire, fait un rapport sur le cas de M. H. Wilson qui conteste le siége de Frederick Fobb pour la paroisse Jefferson, pour le motif que M. Fobb était maître de poste à Donaldsonville. Le rapport est défavorable à la réclamation, attendu que la qualité d'officier fédéral ne crée d'incapacité que pour les fonctions de gouverneur et de lieutenant-gouverneur d'après la Constitution actuelle de la Louisiane. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. McGahee présente un bill pour rappeler les sections 2628, 2630, 2630 et 2747, 2748, 2749 des Statuts révisés adoptés le 14 mars 1870 et pour amender l'article 2626 du Code de procédure. Référé.

Un bill de M. McGahee, amendant qu'il sera nommé une commission pour préparer un travail sur la révision des codes et des lois de l'Etat, est le deux fois et référé. Les membres de la commission devront être nommés par le gouverneur et recevront une compensation, ils auront droit d'employer un greffier à raison de $100 par mois.

M. Newsom présente un bill pour la réorganisation des jurés de police de toutes les paroisses, celle d'Orléans excepté. Lu deux fois et référé.

SÉANCE DES CHAMBRES RÉUNIES.

21 Sénateurs et 64 Représentants assistent à la séance. Voici le résultat du 4e scrutin de balottage : Eagan 15 votes, Jonas 25, Gibson 14, Robertson 18, Wickliffe 15.

REPRISE DE LA SÉANCE.

Mr Kidd présente la pétition de J. H Ferguson contestant le siége de Arsenide Dejoie comme représentant du 14e et du 17e wards de la Nlle-Orléans. Référé.

La séance est suspendue jusqu'à trois heures.

A trois heures, la Chambre a de nouveau suspendu la séance jusqu'à sept heures.

SÉANCE DU SOIR.

Pendant l'appel du rôle Mr Kelly déclare que l'honorable L. G. Barrow, de Natchitoches, est présent et demande à être assermenté comme membre de la Chambre.

M. Barrow prête le serment qui lui est lu par l'Orateur, et des applaudissements éclatent dans toute la salle. Mr Barrow prend son siége sans rien dire. Son nom est ajouté au comité des réclamations.

La séance est suspendue un quart-d'heure et reprise. Permission est accordée à M. Washburne, du comité des terres et levées, de présenter un bill pour la remise des taxes aux habitants dont les terres ont été inondées et les récoltes détruites en 1876. Le bill lu deux fois est mis à l'ordre du jour spécial de lundi à 2 heures.

La Chambre s'ajourne à lundi, à onze heures et demie.

On remarque dans la salle deux ou trois membres républicains venus pour assister en spectateurs à la séance.

Plus de 30,000 paires de souliers seront assortiment au Magasin Bleu, à partir de mardi, 30 janvier.

—Une épouvantable catastrophe vient de jeter la désolation dans le village de Saint-Hilaire-Cubzac (Pas-de-Calais).

La fabrique de sucre de M. Debeaumont que nous l'a déjà annoncé une dépêche, a été détruite mardi à 2 heures du matin, par l'explosion de la machine à vapeur. Les deux générateurs ont fait explosion, projetant au loin leurs débris et les débris des autres machines.

La fabrique était, ainsi que l'ensemble de ses dépendances, remplie de matières premières, de sucre et de mélasse. Une jeune fille, qui se trouvait auprès des générateurs, a été tuée sur le coup et son corps affreusement mutilé.

Les pertes, dit-on, ne sont encore évaluer, sont très considérables.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Recommandation d'justice.

Le premier amendement d'une loi proposée par le représentant Wells, qui passe sur la législature, est relatif à la taxe de $1,000,000 qui vient d'être votée à la Louisiane pour le payement des intérêts échus sur les bonds de l'Etat. Il propose que le produit de la taxe sur les licences de vente de liqueurs fortes, dans la paroisse d'Orléans, soit affecté au payement de la dette de l'Etat. Le produit de cette taxe, dans la paroisse d'Orléans, est évalué à $1,500,000 par année. Le bill a été approuvé par le gouverneur Nicholls dans la nuit d'hier, 28 janvier.

Les bills devenus lois.

Le Républicain a publié hier la liste complète des noms de la Législature ordinaire dont les bills de l'Etat passés sous la gouvernement provisoire depuis le début jusqu'à ce jour.

L'acte No 101 fixe la rémunération du shérif criminel pour l'exécution des ordonnances à la prison de parishes à 10 cents par jour et abolit le traitement des gardiens.

L'acte No 102 fixe la salaire des clercs de la Première Cour de District et de la Cour Criminelle à $400 chacun.

L'acte No 103 établit un tarif de droits, de frais et de charges du shérif civil.

La promulgation de ces actes porte la signature du nouveau président d'Etat Emile Honoré, du nord de Pontchartrain.

Nominations.

Le gouverneur Nicholls vient de nommer M. Duncan S. Ogden, son secrétaire privé et MM. Isaiah D. Moore et William G. Vincent, membres de son état-major.

Pétition contre le juge Lynch.

Une pétition a été adressée à la Cour Suprême par M. le docteur Armand Mercier, pour obtenir un writ de mandamus et de prohibition contre le juge de la Cour Supérieure de District et Louis Tuchel, ordonnant au juge d'reconduire un pétition, saisie un appel emporté d'un ordre maintenant Tuchel en possession de certaine propriété vendue en vertu d'une loi de cour d'Etat. Le défendeur allègue que le juge de la Cour Supérieure de District n'a pas de loi accorder un appel par la saisie que ne sont en cour à été abolie et que par conséquent il se trouve dans l'impossibilité d'agir.

Le président juge Manning a accordé le writ demandé et a fixé l'affaire pour lundi 5 de courant à 10 heures du matin.

Cette affaire implique la question de la légalité de l'acte de la Législature Packard créant la Cour Civile Supérieure et subséquent abolit la Cour Supérieure de District. MM. Sam'l F. Blanc et A. B. Phillips sont les avocats de l'appelant.

Quatrième Cour de District.

Le général Ogden a déposé vendredi à cette Cour une pétition pour obtenir une injonction contre les collecteurs de taxes d'Etat des paroisses Tensas et Carroll, les empêchant de remettre à George B. Johnson, se disant auditeur d'Etat, sommes d'argent collectées par eux pour taxes, et maintenant dans leurs mains. Le juge Houston a émis l'injonction demandée.

Le payement des licences.

Les licences pour l'année 1877 sont maintenant en collection au bureau de l'administrateur de finances, et nous savons qu'un payement maintenant recevront un escompte de 5 0/0 sur le montant de leurs licences. Cet avantage pour ceux qui payeront immédiatement est limité au 31 janvier. Un escompte pareil est très appréciable et nous conseillons les personnes qui payent licence à ne pas laisser passer le délai sans en profiter.

Voyageurs.

La Nord devrait nous envoyer l'hiver les voyageurs que nous lui envoyons l'été. On dirait que nous tenons au moment de voir ces pérégrinations réciproques. Vendredi, il nous est arrivé par le chemin de fer de Jackson 300 touristes venant de divers points du Nord. Ces touristes n'auront pas lieu de regretter leur course, du moins, quant au climat, car nous avons depuis plusieurs jours une température d'été très agréable.

Le Tournoi à la Salle Grunewald.

On n'oubliera pas que le grand tournoi au bénéfice de Leclerc Marc Cristol, l'habile français, a lieu aujourd'hui, dimanche. Les exercices commenceront à midi ou midi et demi. Mr. Ch. Mattei, ex-maître d'armes, a offert son concours qui a été accepté avec empressement. L'assaut d'armes entre Genève Rosière, Mattei et des amateurs de première force sera superbe et constitueraît seul un spectacle plein d'intérêt. On verra aux prises deux lauréats renommés, Masse et Barbet ; puis les professeurs Scott et Thibault, gymnastes de grande réputation, étonneront le public par leurs exercices. Jules Rigal, le jeune français, se mesurera aussi avec H. Kline, le lutteur allemand. Les exercices sur la corde tendue seront exécutés par Mlle Victorine.

Une excellente musique d'amateurs, sous la direction de M. T. Bosse, s'est gracieusement mise à la disposition du bénéficiaire et ajoutera à l'attrait du tournoi.

Mort en s'amusant.

Un petit garçon de trois ans à peine, Benjamin Johnson, demeurant rue David, près Prytania, s'est étranglé hier matin en avalant deux boutons qui lui servaient de jouets. L'enquête du coroner a établi le fait tel qu'il est raconté.

Arrestations de bandits.

Trois bandits nègres—peu sont de Shreveport—ont été arrêtés et écroués à la station de police centrale, hier dans la soirée, accusés par M. James Dreyer de s'être introduits dans son magasin de grosseries, avec l'intention bien évidente d'y commettre un vol. Ce qui agrave le cas des trois coquins, c'est qu'ils étaient porteurs d'armes cachées.

Aux dames du Second District.

On nous prie d'informer les dames de notre district qu'une occasion leur est offerte de servir leur patriotisme en voyant selon la mesure de leurs moyens les provisions qu'elles pourront, aux heures qui sont la garde dans les maisons de secours. Café, thé, lait, pain, viandes, tout en un mot, sera agréé avec empressement reconnaissance.

L'artillerie de Washington.

Les membres de l'artillerie de Washington ont été, vendredi soir, les officiers dont les noms suivent :

Wm. Owen, colonel ; J. B. Richardson, major.

Compagnie A—Capitaine, Frank McElroy ; premier lieutenant, George E. Apps ; junior premier lieutenant, H. D. Coleman ; second lieutenant, Louis A. Adams.

Compagnie B—Capitaine, Eugène May ; premier lieutenant, M. S. Bonbon ; premier lieutenant jr. C. W. Williams ; second lieutenant, J. W. Fraiman.

Compagnie C—Capitaine, H. M. Isaacson ; premier lieutenant, C. H. B. Seaver ; premier lieutenant jr., Geo. B. DeRamey ; second lieutenant, D. M. Kilpatrick.

Les nominations qui suivent ont été annoncées par le col. Owen :

Adjudant E. J. Kursheedt ; quartier-maître, J. W. Emmet ; commissaire, Jno. Haines ; officier d'ordonnance, Jno. Bourgeois. Lieut. E. S. Drew ; sergent-major, A. T. Baker ; sergent quartier-maître, F. Lafaune ; sergent commissaire, M. Clancy ; H. L. Zeial, sergent d'ordonnance.

Après l'élection, le bataillon s'est rendu en corps à l'hôtel de ville où il a donné une sérénade au gouverneur Nicholls, qui a répondu brièvement en s'excusant.

TEMPERATURE.—30 janv. 1876, l'hermomètre de G. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	67	19
Midi.....	70	20
3 P. M.....	79	21
6 P. M.....	70	20

☞Gants de chevreau.—Gants de chevreau chez A. Shwartz & Son.

☞Les échantillons donnés tant qu'on veut, chez Dansiger.

—La petite Juliette a remarqué que, quand elle dit : — "Je n'aime pas telle chose," on la force à la manger. Aussi a-t-elle résolu de changer de tactique :

—Mais bien qu'elle dit hier à table en repoussant son assiette pleine, mais je n'en veux pas!

—Puisque vous l'aimez, il faut la manger, mademoiselle, lui dit la maman.

—Mais n'ors, s'écrie l'enfant exaspérée, comment donc qu'il faut dire, quand on n'en veut pas?

—Mme X., qui habite la province, est venue pour les fêtes de Noël à Paris ; son voyage a été heureux.

Retournée chez elle, la jeune femme raconte à une amie les différentes distractions qu'elle s'est données pendant son séjour.

—D'abord, dit-elle, figurez-vous que j'ai assisté à une séance de la Chambre ; puis, j'ai été une soirée à l'Opéra ; enfin, j'étais assez à temps pour voir d'un magnifique locandier!... Il n'y a encore que Paris, allez, pour bien s'amuser!

—La Cour d'appel de Douai, à la suite de l'appel à minima interjeté par le ministère public, vient d'élever à trois ans la peine prononcée contre Gentil, le jeune homme accusé d'avoir, à Roubaix, tué à coups de revolver, sur un passage à niveau de Hautmetz, un garde-barrière.

—Deux calembours sont cause à une table de café :

—Garçon, de Pesne! faut le payer.

—Dis donc! pèche le monsieur quelque chose faire!

—Voir la bière.

—Ce n'est pas ça qui... de Pesne.....

Quand on en commande deux, on dit : "Deux-bières....." Pour de ce que on dit : "Deux bières."

☞Robes de nuit jaune pour soirée chez Dansiger.

La population du Globe.

Notre dernière revue d'un travail de Hendricks qui vient d'être publié en Angleterre nous permet aujourd'hui de donner quelques détails sur la population du globe. D'après ce travail, la population totale de la terre s'élèverait à 1,391,000,000 habitants, répartis comme suit :

	Habitants.	Par mille carré.	Par mille carré.
Europe.....	315,000,000	6,000,000	52
Asie.....	795,000,000	17,000,000	47
Afrique.....	205,000,000	11,000,000	19
Amérique.....	61,000,000	15,000,000	4
Australie et Polynésie.....	4,000,000	3,000,000	1

Il est curieux d'observer que la moyenne de la population par mille carré est presque la même dans les différentes parties du globe, sauf en Australie et dans les îles de la mer du Sud, où elle est très faible. Cependant, l'Angleterre et l'Allemagne ont une population plus dense que celle de n'importe quelle autre partie du monde. Quelques statisticiens ont prétendu que la population totale du globe s'élevait à 1,500,000,000 d'habitants, mais les divisions du globe et leurs chiffres de population, tels que donnés dans le tableau ci-dessus, sont considérés comme étant les plus exacts. Cette circonstance, jointe à l'importance de la population, les rapports de la population avec la superficie, les comparaisons par mille carré, l'accroissement de la population en 1876, sur le chiffre de 1875, est estimée à 21 millions. Il ne faudrait pas en conclure que cette augmentation se réalise que par la différence constatée entre le chiffre des naissances et le chiffre des décès de chaque année. La superficie de la population augmente par suite de l'accroissement de la population en Europe, en Asie, en Afrique et aux Indes, et à mesure aussi qu'on est mieux en mesure d'étudier des régions entièrement inexplorées jusqu'à présent.

Voici comment se répartit la population entre les différents continents du globe, d'après la dernière statistique :

Allemagne, 1875.....	42,726,172
Autriche-Hongrie, 1876.....	37,900,000
Suisse, 1870.....	2,669,147
Pays-Bas, 1875.....	3,806,157
Belgique, 1874.....	5,401,827
Luxembourg, 1875.....	211,564
Russie, 1870.....	71,000,000
Suède, 1875.....	4,168,201
Norvège, 1875.....	1,809,752
Danemark, 1876.....	1,969,039
Finlande, 1872.....	1,768,483
Grande-Bretagne, 1875.....	31,628,251
Espagne, 1870.....	16,634,648
Gibraltar, Madère.....	19,000
Portugal, 1874.....	4,288,355
Italie, 1876.....	27,482,170
Monaco, 1873.....	5,141
Montenegro, 1874.....	1,236
Turquie d'Europe.....	4,800,000
Roumanie, 1876.....	4,073,000
Serbie, 1875.....	1,377,000
Monténégro.....	196,000
Grèce, 1870.....	1,457,894

Depuis l'année 1871, la population de l'Allemagne s'est accrue de 1,603,084 habitants. Un recensement a été fait en Angleterre au mois de janvier de l'année 1871, mais le résultat n'en a pas encore été publié. On estime toutefois le chiffre probable à 1,815,000, soit une augmentation d'environ 12,000 habitants depuis 1875. L'augmentation est de 1,000,000 en Angleterre depuis 1875 et de 2,000,000. La population portugaise n'est accrue de 310,000 depuis 1871, et même de 215,551, en soustrant la population des îles Açores et de Madère. L'estimation, relativement à la Turquie d'Europe, accuse légèrement les chiffres publiés auparavant dans la statistique officielle. Le compte d'un article sur la population de la Turquie, publié dans une revue française, donne à cet empire 17 millions d'habitants. D'après la nouvelle statistique la population de la Turquie proprement dite est de 4,800,000 habitants, celle de la Roumanie de 4,469,235 ; de la Serbie, 1,377,000.

Les mahométans figurent dans ces chiffres pour un peu plus d'un tiers. La population totale de l'Europe, y compris celle en Asie et en Afrique, est estimée à 67,000,000 habitants dont 30,500,000 se répartissent entre l'Egypte, Tripoli et Tunis, et les 13,000,000 restants sont établis dans l'Algérie.

La population totale de la Russie, tant en Europe qu'en Asie, est évaluée à 96,000,000, soit une augmentation de 6,000,000 depuis 1870. Comme on le pense, cette augmentation se produit surtout dans l'Asie centrale et provient du territoire que la Russie a annexé dans cette partie du monde. La superficie totale de l'empire russe est estimée à 8,468,800 milles carrés, soit une augmentation de 20,000 milles carrés depuis 1875, réalisée pour la plus grande part dans l'Asie centrale où le territoire russe a une superficie d'environ 1,300,000 milles carrés avec une population de 4,050,912.

La population totale de l'Asie se chiffre par 795 millions de plus que ne porte la statistique de l'année dernière. C'est à Annam et dans les îles des Indes orientales que s'est produit ce développement. La population d'Annam, par exemple, est estimée aussi considérable que ne le faisant supposer le relevé de 1875.

Cette contrée compte 31 millions d'habitants. La population des Indes anglaises a subi une légère diminution depuis l'année dernière ; elle se compose de 189,029,709 habitants ; le territoire anglais de l'empire birman, 3,736,771 ; protectorat, 2,252,900 habitants, y compris les Etats tributaires ou sous la protection de la Grande-Bretagne. La population totale des Indes orientales anglaises s'élève au chiffre de 269 millions d'âmes. D'après une carte des Indes, qui sert d'annexe au travail que nous résumons, la densité de la population est de cent cinquante à cent cinquante habitants par mille carré. Les territoires les plus peuplés sont naturellement les environs de Calcutta, la côte orientale et la province d'Oude. La population de la Chine est estimée à 405 millions, plus 28,000,000 sujets entre mares. La population de Hong-Kong paraît avoir décru de plus de 5,000 habitants depuis l'année dernière. Elle s'élève actuellement à 124,000. Le chiffre de Macao est de 251,985. Le Japon compterait 33,299,014 habitants.

D'après les dernières statistiques recueillies, la population totale de l'Australie s'élève à 1,907,000, celle de la Nouvelle-Zélande à 421,895. Dans les îles Fiji la population indigène paraît rapidement décroître. On estime que celle qui demeure pas aujourd'hui 70,000 âmes, tandis que les blancs n'y figurent plus que pour 1,000 au lieu de 3,000, chiffre constaté en 1875.

Vient ensuite l'Afrique. La population de l'Algérie est de 2,446,921 habitants ; celle de l'Egypte s'est légèrement accrue depuis l'année dernière. Elle s'élève actuellement au chiffre de 17 millions. Tripoli compte 2,650 habitants et Tunisie 2,000,000. De nombreux détails ont été recueillis relativement au Soudan et aux Etats de l'Afrique centrale et occidentale, pendant les dernières explorations qu'on y a faites. Les possessions anglaises dans l'Afrique australe présentent aussi des renseignements intéressants sur ce qui concerne le territoire que la population ; elles comptent, d'après les dernières statistiques, 1,838,709 habitants.

La population totale de l'Amérique se répartit comme suit : 1,300,000 dans l'année dernière. De fait, l'augmentation n'est pas aussi considérable ; ce sont les statistiques antérieures qui étaient inexactes. La population totale de l'Amérique comptait en 1876, c'est-à-dire à l'époque du dernier recensement, 161,385 habitants. En 1869, elle était beaucoup plus faible. Le Canada reste stationnaire avec le chiffre de 3,679,116, tandis que les Etats-Unis comptent aujourd'hui près de 40 millions d'habitants.

La population du Mexique est de 9,876,079, celle du centre de l'Amérique, de 2,725,000, soit une légère diminution depuis la dernière statistique. Les Indes occidentales les comptent 4,316,178 habitants, et l'Amérique du Sud, prise en bloc, 28,309,709 habitants dont près de 11 millions appartiennent au Brésil.

Le nombre des villes dont la population s'élève à 100,000 ou à plus de 100,000 habitants est de 215 : Allemagne, 14 ; Angleterre, 15 ; Canada, 1 ; Chine, on y compte un grand nombre de villes chinoises, dont la statistique ne se base toutefois que sur de simples conjectures. Le nombre des villes dont la population atteint ou dépasse 200,000 habitants est de 32. Celles qui arrivent à 1 million ou qui approchent de ce chiffre sont : Berlin, 1,045,350 ; Canton, 1,600,000 ; Londres (1876), 3,489,699 ; New-York, y compris Brooklyn (1875), 1,826,351 ; Paris, 1,851,792 ; Séraptam, Schanchowfu et Singapore (Chine), 1,000,000 chacune, et Vienne, 1,001,353.

La superficie totale des possessions anglaises à l'étranger est de 7,994,739 milles carrés, avec une population de 258,261,709, sans tenir compte des Etats indiens placés sous la protection de l'Angleterre.

☞Chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux de Robt. E. Lee, chapeaux de soie à cinq piastres pièce.

☞Les marchandises les mieux assorties, chez Dansiger.

LE CRAPAUD GIGANTESQUE.—On a beaucoup ri dans le temps du serpent de mer du Constitutionnel, voici maintenant le Times, la grave journal anglais, qui nous raconte que l'ambassade à Siam et Mentor a envoyé à l'Opéra-Populaire un monstre ressemblant à un crapaud gigantesque : tête 6 pieds, corps gisant et jambes de 6 pieds, environ 150 livres ! L'apparition de ce point du monde a été consignée à la légation anglaise de Shanghaï, sur les dépositions sous serment du chirurgien et de deux hommes qui se trouvaient à bord lorsque cette monstruosité vivante a été tirée sur le deck même par un coup de fusil.

—Le 28 décembre, le froid a été tellement vif, à Moscou, que le Grand-Théâtre n'a pu ouvrir ses portes.

—Bonne, nous allons au théâtre avec nos patinettes..... sur la neige.

—Et vous, dimanche, Fanfan ira-t-il jusque chez Offenbach, entendre votre grand ouvrier dans la chanterelle ?

—Oh ! moi, répondit-il, je l'ai mon violon dans mon cœur.

—Bah ! qu'est-ce que vous y avez donc encore ?

—La sonate.

—Album :

"La différence la plus notable entre l'enfant et l'enfant, c'est que l'enfant pleure sans savoir pourquoi, tandis que l'homme pleure sans pleurer."

—Pour finir :

Demande hier soir à Valentine, officier de la Marne :

—Mais qu'est-ce donne la capitaine ?

—Il... Chaque fois le thé vert, le café noir, etc.

—Dans... puisqu'il aime...

☞Robes de nuit jaune pour soirée chez Dansiger.

DEPÊCHES

Télégraphiques

TRANSMISES A MARSEILLE

WASHINGTON.

Vendredi, 26 Oct., 5 h. Dernier soir Provence.

Washington, 26.—Le sénat a repris la discussion sur la loi électorale. Le président pro tempore a été autorisé par le gouvernement à conférer avec les différents démocrates de la chambre.

Le major Hayes et les républicains Wells et Levy Hays ont voté hier contre la proposition de la loi électorale. Ils ont déclaré qu'ils ne voteraient pas pour la mesure, à moins qu'elle ne fut amendée de manière à donner à chaque état le droit de nommer ses électeurs.

Le bill de comité électoral.

Washington, 26.—Le débat s'est ouvert aujourd'hui sur le bill proposant la création d'un comité électoral.

Les républicains et les républicains du Sénat ont délibéré en particulier, et ont fait leur choix, sur le bill dont il s'agit. Les démocrates en nombre égal ont eu aussi leur réunion, et ont également arrêté leur ligne de conduite. Le débat a été ouvert par le républicain Morton, qui a déclaré qu'il n'aimait pas le projet.

M. Morton a repu une députation de contribuables de cette république de la Louisiane, dans laquelle on lui dit que son refus de signer le rapport du comité électoral a été approuvé à l'unanimité.

CONGRÈS.

Washington, 26.—Ouverture.—La résolution du comité des arrérages de la correspondance, et pour un rapport sur les dépenses de la chambre, a été adoptée. Le président pro tempore a été autorisé à nommer un comité de cinq membres pour conférer avec les démocrates sur le bill électoral.

M. Farnsworth, de l'Ills, donne avis qu'il appellera mardi le bill du comité relatif au vote électoral, le débat devant continuer jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Même le comité républicain des cinq a été autorisé par Wilshire de l'Arkansas, contre le vœu de Vice-Président pro tempore, à conférer avec les démocrates. Le comité républicain a tenu hier une séance et a décidé de ne pas accepter la proposition de Wilshire. Il a été décidé également que les démocrates ne devraient prendre aucune part aux délibérations du comité républicain.

Le comité républicain des cinq a été autorisé par Wilshire de l'Arkansas, contre le vœu de Vice-Président pro tempore, à conférer avec les démocrates. Le comité républicain a tenu hier une séance et a décidé de ne pas accepter la proposition de Wilshire. Il a été décidé également que les démocrates ne devraient prendre aucune part aux délibérations du comité républicain et ont été contre le pouvoir du président du Sénat.

Ayant fait lire un article de la Constitution, Mr Edmunds dit qu'en vertu de cet article quelque huit ou dix millions de citoyens américains ne sont pas admis à exercer leurs droits politiques. Le but de la proposition actuelle est de faire disparaître dans cet article, avoisant traité de remplir ce devoir. Le suivant exprime leur prédécesseurs. Le président devrait être élu par les électeurs de chaque état, et non par le peuple. Il déclare que l'insurrection était à maintenue et que la Turquie allait être vaincue comme elle avait déjà démembrée la Pologne, quand l'Europe a jugé à propos d'intervenir.

Les chambres dépensent un grand moment et sont montrés plus capables à toute occasion. Ils ont été représentés par Mr Edmunds, Thurman, Ahmerand Dennel, Lapham, Frye et Hill, Michael Pasha et Salvez Pasha ont été envoyés par la Turquie pour la guerre pour le Turc, et ont été chargés de faire la paix. Ils ont maintenant dans les mains de leurs Etats Unis, pourraient obtenir les changements d'armes et de munitions attendus par le gouvernement du pays. Le grand conseil comptait 287 membres, excepté hors des sujets divers.

Les volontaires russes qui ont quitté Belgrade qui reçu l'ordre de l'arrêter à Pétersbourg.

Le bruit s'étant répandu que l'Allemagne mûtterait main-forte à la Russie, dans le prochain conflit entre cette dernière puissance et la Turquie, les banquiers Hope & Jolie et à Boyteaux ont manifesté une grande irritation contre les colonies allemandes qui ont trouvé dans le voisinage de ces deux villes un refuge assuré contre la demande à juger la situation assez grave pour expédier immédiatement un navire de guerre dans les eaux de la Sprée. L'Amérique du Nord a été chargée de protéger sous les colonies allemandes.

Les journaux allemands se plaignent de la grande froideur qui, disent-ils, règne à présent entre le gouvernement de Berlin et celui de Washington. Comme exemple de l'hostilité Français, ils citent la fait que le consul général Kreismann, qui a cherché dernièrement querelle, dans le port de Bangkok, aux membres de la commission allemande Meyer, et qu'un de ces derniers a été tué en duel.

ALSACE.

Le journal la *République française* publie aujourd'hui les chiffres officiels des élections de Metz et de Strasbourg.

Les trouvent dont nouvelle avec une activité sans pareille et les moyens de vivres et de munitions sont en voie de se multiplier rapidement. On assure que les hostilités ont deux places sur le point de commencer.

Fonds russes et turcs.

Londres, 29.—Les fonds russes ont haussé de 1/4 à 1/2. Les fonds turcs sont plus fermes. Les banquiers disent que la conférence n'a pas eu beaucoup d'effet. Le marché est agité et nerveux. Le comité des banquiers a décidé de ne pas prêter sur les fonds turcs. Le bruit court que la Russie a déclaré à la Turquie qu'elle ne permettrait pas que la flotte turque sortit de la mer Noire. Le bruit court également que la Russie a déclaré à la Turquie qu'elle ne permettrait pas que la flotte turque sortit de la mer Noire. Le bruit court également que la Russie a déclaré à la Turquie qu'elle ne permettrait pas que la flotte turque sortit de la mer Noire.